



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 27 MAI 2024

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL tenue à la salle du conseil du centre socioculturel Anne-Hébert ce lundi 27 mai 2024 à 19 h.

Sont présents :
Monsieur Raynald Houde, conseiller
Monsieur Sylvain Ferland, conseiller
Monsieur Marc-Antoine Gagnon, conseiller
Madame Nathalie Laprade, conseillère
Madame Josée Lampron, conseillère
Monsieur Martin Chabot, conseiller

Formant quorum sous la présidence de monsieur Pierre Dolbec, maire

Sont aussi présents :
Monsieur Martin Careau, directeur général
Madame Mélanie Côté, assistante-greffière
Madame Rosalie Laroche, directrice adjointe à l'urbanisme

ORDRE DU JOUR

- 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET RECUEILLEMENT**
- 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**
 - 3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 mai 2024
- 4. ADMINISTRATION GÉNÉRALE**
 - 4.1 Service sports, loisirs, culture et vie communautaire : Mouvement de personnel (entérinement)
 - 4.2 Administration : Mouvement de personnel
 - 4.3 Adoption du Règlement numéro 1657-2024 décrétant une dépense et un emprunt de 1 700 000 \$ pour acquérir des immeubles aux fins de constituer une réserve foncière
 - 4.4 Dépôt de la liste des engagements financiers
 - 4.5 Lecture et dépôt du rapport du maire sur les faits saillants du rapport financier 2023 et du rapport du vérificateur externe
- 5. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT**
 - 5.1 Octroi d'un contrat de gré à gré (25 000 \$ à 133 800 \$) pour le renouvellement de la convention avec la Société protectrice des animaux de Québec pour le recensement et la gestion de la vente des licences
 - 5.2 Demande de dérogation mineure : 11, rue des Étudiants
 - 5.3 Demande de dérogation mineure : 101, route de Duchesnay
 - 5.4 Approbation des plans relatifs à l'implantation et à l'intégration architecturale afin d'obtenir un permis de construction d'un bâtiment principal industriel sur le lot 6 573 373 (157, rue Clément-Paquet)
 - 5.5 Approbation des plans relatifs à l'implantation et à l'intégration architecturale afin d'obtenir un permis de construction d'un bâtiment principal au 129, avenue des Catherine
 - 5.6 Approbation des plans relatifs à l'implantation et à l'architecture afin d'obtenir un certificat d'autorisation pour plusieurs enseignes au 4522, route de Fossambault
 - 5.7 Approbation des PIIA afin d'obtenir un permis de construction : 4251, route de Fossambault
 - 5.8 Approbation des plans relatifs à l'implantation et à l'intégration architecturale afin d'obtenir un permis de construction pour la construction d'une terrasse au 4701, route de Fossambault



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 27 MAI 2024

- 5.9 Approbation des plans relatifs à l'implantation et à l'intégration architecturale afin d'obtenir un permis de construction pour la construction d'une nouvelle terrasse au 103-4330, route de Fossambault
- 5.10 Assemblée de consultation concernant le projet de règlement numéro APR-360-2024 modifiant le Règlement de zonage numéro 1259-2014 afin d'autoriser la vente de mets préparés parallèlement aux commerces de réparation et de location de bicyclette
- 5.11 Adoption d'un second projet de règlement numéro SPR-365-2024 modifiant le Règlement de zonage numéro 1259-2014 afin d'autoriser la vente de mets préparés parallèlement aux commerces de réparation et de location de bicyclette
- 5.12 Assemblée de consultation concernant le projet de règlement numéro APR-361-2024 modifiant le Règlement de zonage numéro 1259-2014 afin d'autoriser l'usage contingenté « Lave-auto » dans la zone 81-C
- 5.13 Adoption du second projet de règlement numéro SPR-366-2024 modifiant le Règlement de zonage numéro 1259-2014 afin d'autoriser l'usage contingenté « Lave-auto » dans la zone 81-C
- 6. HYGIÈNE DU MILIEU**
- 6.1 Aucun
- 7. PARCS ET BÂTIMENTS**
- 7.1 Autoriser le paiement numéro 11 : Construction du nouveau bâtiment pour la Division parcs et bâtiments
- 7.2 Travaux d'horticulture : Programme annuel de végétalisation
- 7.3 Octroi d'un contrat de gré à gré (25 000 \$ à 133 800 \$) : Clôture du terrain de balle
- 7.4 Octroi d'un contrat de gré à gré (25 000 \$ à 133 800 \$) : Filet protecteur du terrain de balle
- 7.5 Octroi d'un contrat de gré à gré (25 000 \$ à 133 800 \$) : Éclairage du terrain de balle
- 7.6 Adoption du Règlement numéro 1658-2024 décrétant une dépense et un emprunt de 453 000 \$ pour le réaménagement intérieur de la partie administrative du garage municipal
- 8. SANTÉ ET BIEN-ÊTRE**
- 8.1 Aucun
- 9. SÉCURITÉ PUBLIQUE**
- 9.1 Demande de commandite au bénéfice de la Fondation des pompiers du Québec pour les grands brûlés
- 9.2 Octroi d'un contrat de gré à gré (moins de 25 000 \$) pour le renouvellement des ententes de service de l'application SURVI-Mobile et du système SURVI-Véhiculaire avec CAUCA
- 10. SPORTS, LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE**
- 10.1 Aucun
- 11. TRANSPORT**
- 11.1 Octroi d'un contrat de gré à gré (moins de 25 000 \$) pour le lignage de rues
- 11.2 Sécurité publique : Projet de zone neutre
- 12. AUTRES SUJETS**
- 12.1 Aucun
- 13. PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 14. CLÔTURE DE LA SÉANCE**

L'expression « **ADOPTÉE** » signifie que tous les conseillers présents ont voté en faveur de la proposition, « **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ** » signifie que tous les conseillers et le maire ont voté en faveur de la proposition alors que l'expression « **ADOPTÉE À LA MAJORITÉ** » signifie que malgré qu'un ou plusieurs conseillers aient voté contre la proposition, la majorité des voix en faveur de la proposition a quand même été atteinte.



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 27 MAI 2024

OUVERTURE DE LA SÉANCE ET RECUEILLEMENT

La séance du lundi, 27 mai 2024 est ouverte.

222-2024

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par monsieur Martin Chabot, conseiller
ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour tel qu'il a été présenté.

ADOPTÉE

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

223-2024

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 13 MAI 2024

IL EST PROPOSÉ par monsieur Martin Chabot, conseiller
ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance du 13 mai 2024 comme il a été déposé.

ADOPTÉE

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

224-2024

**SERVICE SPORTS, LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE :
MOUVEMENT DE PERSONNEL (ENTÉRINEMENT)**

ATTENDU que le poste de responsable des arbitres requiert une formation pour maîtriser la plateforme informatique afin d'assigner les arbitres et effectuer la saisie des résultats des matchs;

ATTENDU que monsieur Félix Morin-Fortin possède l'expérience requise pour les besoins en formation;

ATTENDU le rapport de monsieur Éric Gingras, directeur du Service sports, loisirs, culture et vie communautaire par intérim, en date du 14 mai 2024;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Marc-Antoine Gagnon, conseiller
ET RÉSOLU d'entériner l'embauche de monsieur Félix Morin-Fortin à titre de formateur spécial pour les arbitres du 6 mai au 27 juin 2024, et ce, pour un nombre d'heures approximatif de 60 heures au même taux horaire que le responsable de l'arbitrage.

IL EST FINALEMENT RÉSOLU d'imputer le montant de la dépense au poste budgétaire *Salaire soccer* (02-701-52-141).

ADOPTÉE

225-2024

ADMINISTRATION : MOUVEMENT DE PERSONNEL

ATTENDU l'absence prolongée de la secrétaire de direction de la Ville;

ATTENDU que pour pallier son absence et afin de prévoir les remplacements de vacances estivales arrivant à grands pas, il y a lieu de déplacer un membre du personnel régulier, d'augmenter le nombre d'heures d'une employée occasionnelle, et de ratifier l'ouverture d'un concours pour procéder à l'embauche d'un autre étudiant à la numérisation;

ATTENDU le rapport de madame Isabelle Bernier, greffière et directrice des affaires juridiques, en date du 17 mai 2024;



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 27 MAI 2024

IL EST PROPOSÉ par monsieur Marc-Antoine Gagnon, conseiller
ET RÉSOLU d'autoriser le transfert de madame Sylvie Trudel au poste de secrétaire de direction par intérim, et de la rémunérer à l'échelon 8 de la grille salariale pour ce poste de cadre intermédiaire, mais conserve les mêmes conditions de travail de son poste régulier, comme mentionné à l'article 25 du contrat de travail des cols blancs. Elle entrera en fonction le 28 mai 2024 et le restera jusqu'au retour de la secrétaire de direction, qu'il s'agisse d'un retour progressif ou non.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU d'augmenter les heures de travail autorisées de madame Alycia Gravel, employée occasionnelle, à 36 heures par semaine au lieu de 7 heures, à partir du 28 mai 2024, et ce, jusqu'à la fin du mois d'août.

IL EST DE PLUS RÉSOLU de ratifier l'ouverture d'un concours pour l'embauche d'un étudiant à la numérisation pour une période maximale de 12 semaines à raison de 36 heures par semaine au salaire prévu à la grille salariale des employés occasionnels en vigueur, et ce, afin de combler le retard créé par le mouvement de personnel à l'administration.

IL EST FINALEMENT RÉSOLU d'imputer le salaire de madame Sylvie Trudel, secrétaire de direction par intérim, au poste budgétaire *Salaires permanents* (02-130-00-141), le salaire de madame Alycia Gravel et de l'étudiant à la numérisation au poste *Salaires temps partiel* (02-140-06-141).

ADOPTÉE

226-2024

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1657-2024 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 1 700 000 \$ POUR ACQUÉRIR DES IMMEUBLES AUX FINS DE CONSTITUER UNE RÉSERVE FONCIÈRE

ATTENDU que le conseil juge opportun d'acquérir des immeubles aux fins de constituer une réserve foncière;

ATTENDU que le coût de ces acquisitions est estimé à 1 700 000 \$;

ATTENDU qu'il est nécessaire d'effectuer un emprunt de 1 700 000 \$ pour en financer le coût;

ATTENDU qu'un avis de motion de la présentation du présent règlement a été donné lors de la séance ordinaire de ce conseil tenue le 13 mai 2024;

ATTENDU que le projet de règlement numéro APR-362-2024 a été déposé lors de cette même séance;

ATTENDU que madame Mélanie Côté, assistante-greffière, a précisé l'objet du règlement et qu'aucune modification n'a été effectuée entre le projet déposé et le règlement soumis pour adoption. Elle a également mentionné le mode de financement, de paiement ou de remboursement de la dépense;

ATTENDU que les procédures prévues à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ont été respectées;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Martin Chabot, conseiller
ET RÉSOLU que ce conseil adopte le Règlement numéro 1657-2024 décrétant une dépense et un emprunt de 1 700 000 \$ pour acquérir des immeubles aux fins de constituer une réserve foncière.

ADOPTÉE

DÉPÔT DE LA LISTE DES ENGAGEMENTS FINANCIERS

Monsieur Martin Careau, directeur général, dépose la liste des engagements financiers préparée par madame Julie Cloutier, trésorière, pour la période se terminant le 21 mai 2024, laquelle comprend 171 commandes au montant de 254 626,81 \$.



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 27 MAI 2024

LECTURE ET DÉPÔT DU RAPPORT DU MAIRE SUR LES FAITS SAILLANTS DU RAPPORT FINANCIER 2023 ET DU RAPPORT DU VÉRIFICATEUR EXTERNE

Monsieur Pierre Dolbec, maire, donne lecture et dépose, à l'intention des citoyens, son rapport sur les faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe pour l'exercice terminé le 31 décembre 2023.

Ce rapport sera diffusé sur le territoire de la municipalité comme le prévoit l'article 105.2.2 de la *Loi sur la cité et villes*.

AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

227-2024

OCTROI D'UN CONTRAT DE GRÉ À GRÉ (25 000 \$ À 133 800 \$) POUR LE RENOUELEMENT DE LA CONVENTION AVEC LA SOCIÉTÉ PROTECTRICE DES ANIMAUX DE QUÉBEC POUR LE RECENSEMENT ET LA GESTION DE LA VENTE DES LICENCES

ATTENDU que le conseil municipal a adopté le Règlement numéro 1434-2018 concernant la gestion contractuelle tel que prévu dans la *Loi sur les cités et villes*;

ATTENDU que ce règlement stipule que tout contrat comportant une dépense d'au moins 25 000 \$, mais inférieure au seuil obligeant un appel d'offres public (133 800 \$) peut être octroyé de gré à gré;

ATTENDU que le comité de gestion contractuelle a confirmé que l'octroi de ce contrat respectait les règles de gestion contractuelle;

ATTENDU que la Ville est assujettie à la *Charte de la langue française* et que l'organisme SPA de Québec respecte les exigences de cette dernière et qu'elle ne figure pas sur la liste des entreprises non conformes au processus de francisation de l'Office québécois de la langue française;

ATTENDU l'offre de prix soumise par la Société protectrice des animaux de Québec en date du 18 mars 2024;

ATTENDU le rapport de monsieur Pascal Bérubé, directeur de l'urbanisme et de l'occupation du territoire, en date du 13 mai 2024;

IL EST PROPOSÉ par madame Nathalie Laprade, conseillère

ET RÉSOLU d'octroyer le contrat à la SPA de Québec pour le renouvellement de la convention du recensement et la gestion de la vente des licences de chien. Le contrat est composé de la résolution et de l'offre de prix soumise par la SPA de Québec en date du 18 mars 2024 et couvrant la période du 1^{er} mai 2024 au 30 avril 2026.

Le coût du contrat est estimé à 46 725 \$, en 2024 et 48 135 \$, en 2025.

IL EST DE PLUS RÉSOLU d'imputer le montant de la dépense au poste budgétaire *Gestion des licences de chiens* (02-291-00-449) selon un revenu estimé de 52 500 \$ qui sera encaissé dans le poste budgétaire *Revenus des licences de chiens* (01-241-00-001). Une appropriation de 6 225 \$ de l'excédent de fonctionnement non affecté sera nécessaire ainsi qu'un réajustement des soldes budgétaires des postes mentionnés précédemment.

IL EST FINALEMENT RÉSOLU d'autoriser monsieur Pierre Dolbec, maire, et monsieur Martin Careau, directeur général, à signer le contrat à intervenir.

ADOPTÉE



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 27 MAI 2024

CONSULTATION

Le conseil entend les personnes qui désirent apporter des commentaires sur la demande de dérogation mineure déposée. Puisqu'il n'y a aucune personne présente à la consultation, aucun commentaire n'est adressé aux membres du conseil.

228-2024 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE : 11, RUE DES ÉTUDIANTS

ATTENDU la demande de dérogation mineure déposée afin d'autoriser l'agrandissement de la résidence sise au 11, rue des Étudiants portant la marge de recul avant à 5,83 mètres tandis que l'article 4.2.6 du *Règlement de zonage numéro 1259-2014* précise que la marge de recul avant, pour la zone 19-H, est de 7,5 mètres;

ATTENDU que la construction d'un vestibule d'entrée non isolé empiétant de 2 mètres dans la marge de recul avant serait autorisée et aurait la même apparence que l'agrandissement que le propriétaire prévoit réaliser;

ATTENDU que comme le vestibule est isolé, il fait partie intégrante de la résidence et que les travaux correspondent donc à l'agrandissement du bâtiment principal;

ATTENDU le dépôt du rapport de madame Rosalie Laroche, directrice adjointe à l'urbanisme, auprès du comité consultatif d'urbanisme, en date du 7 mai 2024, ainsi que les documents fournis par le requérant;

ATTENDU que la demande est faite de bonne foi;

ATTENDU que l'application du règlement a pour effet de causer un préjudice sérieux au demandeur;

ATTENDU que l'acceptation de la demande ne porte pas atteinte à la jouissance, par les propriétaires des immeubles voisins, de leur droit de propriété puisque le terrain en devanture correspond au terrain de soccer de l'école Saint-Denys-Garneau et que d'imposantes haies de cèdres font écran par rapport aux propriétés latérales;

ATTENDU que la demande n'a pas pour effet d'aggraver les risques en matière de sécurité ou de santé publiques ou de porter atteinte à la qualité de l'environnement ou au bien-être général;

ATTENDU que les objectifs du plan d'urbanisme sont respectés;

ATTENDU que la demande porte sur une distance de 1,67 mètre, ce qui est jugé comme étant mineur;

ATTENDU la recommandation du comité consultatif d'urbanisme dans l'extrait CC-29-2024;

ATTENDU le rapport de madame Rosalie Laroche, directrice adjointe à l'urbanisme, en date du 15 mai 2024;

ATTENDU que le conseil a entendu les personnes qui désiraient s'exprimer sur la demande;

IL EST PROPOSÉ par madame Nathalie Laprade, conseillère
ET RÉSOLU d'accorder la dérogation mineure afin d'autoriser l'agrandissement de la résidence ayant une marge de recul avant de 5,83 mètres pour la propriété sise au 11, rue des Étudiants.

ADOPTÉE



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 27 MAI 2024

CONSULTATION

Le conseil entend les personnes qui désirent apporter des commentaires sur la demande de dérogation mineure déposée. Puisqu'il n'y a aucune personne présente à la consultation, aucun commentaire n'est adressé aux membres du conseil.

229-2024 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE : 101, ROUTE DE DUCHESNAY

ATTENDU la demande de dérogation mineure déposée pour la propriété sise au 101, route de Duchesnay afin d'autoriser la construction d'un garage isolé en cour avant à l'intérieur du périmètre urbain tandis que l'article 7.2.1.4.4 du *Règlement de zonage numéro 1259-2014* précise que la construction d'un garage isolé en cour avant doit s'effectuer à l'extérieur du périmètre urbain;

ATTENDU le dépôt du rapport de madame Rosalie Laroche, directrice adjointe à l'urbanisme auprès du comité consultatif d'urbanisme, en date du 8 mai 2024, ainsi que les documents fournis par le requérant;

ATTENDU que la demande est faite de bonne foi;

ATTENDU que l'application du règlement a pour effet de causer un préjudice sérieux au demandeur puisque presque aucun autre espace n'est disponible sur le terrain étant donné la disposition de la résidence et de la présence de la bande de protection riveraine de la rivière Ontaritz;

ATTENDU que l'acceptation de la demande ne porte pas atteinte à la jouissance, par les propriétaires des immeubles voisins, de leur droit de propriété puisque le voisin immédiat est la Sépaq et qu'il s'agit d'une zone de conservation;

ATTENDU que la demande n'a pas pour effet d'aggraver les risques en matière de sécurité ou de santé publiques ou de porter atteinte à la qualité de l'environnement ou au bien-être général;

ATTENDU que les objectifs du plan d'urbanisme sont respectés;

ATTENDU que le terrain du 101, route de Duchesnay a les caractéristiques d'un terrain situé à l'extérieur du périmètre urbain, ce qui en fait une demande jugée mineure;

ATTENDU la recommandation du comité consultatif d'urbanisme dans l'extrait CC-30-2024;

ATTENDU le rapport de madame Rosalie Laroche, directrice adjointe à l'urbanisme, en date du 16 mai 2024;

ATTENDU que le conseil a entendu les personnes qui désiraient s'exprimer sur la demande;

IL EST PROPOSÉ par madame Nathalie Laprade, conseillère

ET RÉSOLU d'accorder la dérogation mineure afin d'autoriser la construction d'un garage isolé en cour avant pour la propriété sise au 101, route de Duchesnay.

ADOPTÉE

230-2024 APPROBATION DES PLANS RELATIFS À L'IMPLANTATION ET À L'INTÉGRATION ARCHITECTURALE AFIN D'OBTENIR UN PERMIS DE CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT PRINCIPAL INDUSTRIEL SUR LE LOT 6 573 373 (157, RUE CLÉMENT-PAQUET)

ATTENDU la demande de permis de construction pour un bâtiment principal industriel sur le lot 6 573 373 (157, rue Clément-Paquet);

ATTENDU que l'immeuble, situé dans la zone 36-I, est assujéti à l'approbation de plans relatifs à l'implantation et à l'architecture en vertu du *Règlement sur les plans*



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 27 MAI 2024

d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro 1347-2016 selon les critères du secteur du parc industriel, phase 3;

ATTENDU que les critères d'analyse au PIIA sont satisfaits ou non applicables et que les objectifs sont atteints;

ATTENDU le dépôt du rapport de madame Rosalie Laroche, directrice adjointe à l'urbanisme, auprès du comité consultatif d'urbanisme, en date du 9 mai 2024, ainsi que les documents fournis par le requérant;

ATTENDU la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, en date du 14 mai 2024;

ATTENDU le rapport de madame Rosalie Laroche, directrice adjointe à l'urbanisme, en date du 16 mai 2024;

IL EST PROPOSÉ par madame Nathalie Laprade, conseillère
ET RÉSOLU d'approuver les plans relatifs à l'implantation et à l'architecture des constructions pour la demande de permis de construction d'un bâtiment principal industriel sur la propriété correspondant au lot 6 573 373, sur la rue Clément-Paquet.
ADOPTÉE

231-2024

APPROBATION DES PLANS RELATIFS À L'IMPLANTATION ET À L'INTÉGRATION ARCHITECTURALE AFIN D'OBTENIR UN PERMIS DE CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT PRINCIPAL AU 129, AVENUE DES CATHERINE

ATTENDU la demande de permis pour la construction d'un bâtiment principal de type multilogements pour la propriété sise au 129, avenue des Catherine;

ATTENDU que l'immeuble, situé dans la zone 75-H, est assujéti à l'approbation de plans relatifs à l'implantation et à l'architecture en vertu du *Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro 1347-2016* selon les critères du développement sud-est;

ATTENDU le dépôt du rapport de madame Rosalie Laroche, directrice adjointe à l'urbanisme, auprès du comité consultatif d'urbanisme, en date du 8 mai 2024, ainsi que les documents fournis par le requérant;

ATTENDU que les critères d'analyse au PIIA sont satisfaits ou non applicables et que les objectifs sont atteints;

ATTENDU la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, en date du 14 mai 2024;

ATTENDU le rapport de madame Rosalie Laroche, directrice adjointe à l'urbanisme, en date du 16 mai 2024;

IL EST PROPOSÉ par madame Nathalie Laprade, conseillère
ET RÉSOLU d'approuver les plans relatifs à l'implantation et à l'architecture des constructions pour la demande de permis de construction pour un bâtiment principal de type multilogements pour la propriété sise au 129, avenue des Catherine.
ADOPTÉE

232-2024

APPROBATION DES PLANS RELATIFS À L'IMPLANTATION ET À L'ARCHITECTURE AFIN D'OBTENIR UN CERTIFICAT D'AUTORISATION POUR PLUSIEURS ENSEIGNES AU 4522, ROUTE DE FOSSAMBAULT

ATTENDU la demande de certificat d'autorisation pour la pose de plusieurs enseignes sur la structure présente sur la propriété sise au 4522, route de Fossambault;



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 27 MAI 2024

ATTENDU que l'immeuble, situé dans la zone 66-C, est assujéti à l'approbation de plans relatifs à l'implantation et à l'architecture en vertu du *Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro 1347-2016* selon les objectifs et les critères du secteur du tronçon commercial central;

ATTENDU le dépôt du rapport de madame Rosalie Laroche, directrice adjointe à l'urbanisme, auprès du comité consultatif d'urbanisme, en date du 8 mai 2024 ainsi que les documents fournis par la requérante;

ATTENDU que les critères d'analyse au PIIA sont satisfaits ou non applicables et que les objectifs sont atteints;

ATTENDU la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, en date du 14 mai 2024;

ATTENDU le rapport de madame Rosalie Laroche, directrice adjointe à l'urbanisme, en date du 16 mai 2024;

IL EST PROPOSÉ par madame Nathalie Laprade, conseillère
ET RÉSOLU d'approuver les plans relatifs à l'implantation et à l'architecture des constructions pour la demande de certificat d'autorisation pour la pose d'enseignes pour la propriété sise au 4522, route de Fossambault.

ADOPTÉE

233-2024

**APPROBATION DES PIIA AFIN D'OBTENIR UN PERMIS DE CONSTRUCTION :
4251, ROUTE DE FOSSAMBAULT**

ATTENDU la demande de permis de construction avec agrandissement pour la caserne municipale sise sur la propriété du 4251, route de Fossambault;

ATTENDU que l'immeuble, situé dans la zone 81-C, est assujéti à l'approbation de plans relatifs à l'implantation et à l'architecture en vertu du *Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro 1347-2016* selon les objectifs et les critères du secteur commercial périphérique;

ATTENDU le dépôt du rapport de madame Rosalie Laroche, directrice adjointe à l'urbanisme, auprès du comité consultatif d'urbanisme, en date du 8 mai 2024 ainsi que les documents déposés par le requérant;

ATTENDU que les critères d'analyse au PIIA sont satisfaits ou non applicables et que les objectifs sont atteints;

ATTENDU la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, en date du 14 mai 2024;

ATTENDU le rapport de madame Rosalie Laroche, directrice adjointe à l'urbanisme, en date du 16 mai 2024;

IL EST PROPOSÉ par madame Nathalie Laprade, conseillère
ET RÉSOLU d'approuver les plans relatifs à l'implantation et à l'architecture des constructions pour la demande de permis de construction avec agrandissement pour la propriété sise au 4251, route de Fossambault.

ADOPTÉE

234-2024

**APPROBATION DES PLANS RELATIFS À L'IMPLANTATION ET À
L'INTÉGRATION ARCHITECTURALE AFIN D'OBTENIR UN PERMIS DE
CONSTRUCTION POUR LA CONSTRUCTION D'UNE TERRASSE AU
4701, ROUTE DE FOSSAMBAULT**

ATTENDU la demande de permis pour la construction d'une terrasse pour la propriété sise au 4701, route de Fossambault;



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 27 MAI 2024

ATTENDU que l'immeuble, situé dans la zone 65-C, est assujéti à l'approbation de plans relatifs à l'implantation et à l'architecture en vertu du *Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro 1347-2016* selon les objectifs et les critères du secteur commercial central;

ATTENDU le rapport de la directrice adjointe à l'urbanisme en date du 8 mai 2024 ainsi que les documents déposés par le requérant;

ATTENDU que les critères d'analyse au PIIA sont satisfaits ou non applicables et que les objectifs sont atteints;

ATTENDU la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, en date du 14 mai 2024;

ATTENDU le rapport de madame Rosalie Laroche, directrice adjointe à l'urbanisme, en date du 21 mai 2024;

IL EST PROPOSÉ par madame Nathalie Laprade, conseillère
ET RÉSOLU d'approuver les plans relatifs à l'implantation et à l'architecture des constructions pour la demande de permis de construction d'une terrasse pour la propriété sise au 4701, route de Fossambault.

ADOPTÉE

235-2024

APPROBATION DES PLANS RELATIFS À L'IMPLANTATION ET À L'INTÉGRATION ARCHITECTURALE AFIN D'OBTENIR UN PERMIS DE CONSTRUCTION POUR LA CONSTRUCTION D'UNE NOUVELLE TERRASSE AU 103-4330, ROUTE DE FOSSAMBAULT

ATTENDU la demande de certificat d'autorisation de construction d'une terrasse pour la propriété sise au 103-4330, route de Fossambault déposée;

ATTENDU que l'immeuble, situé dans la zone 163-M, est assujéti à l'approbation de plans relatifs à l'implantation et à l'architecture en vertu du *Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro 1347-2016* selon les objectifs et les critères du secteur commercial périphérique;

ATTENDU le dépôt du rapport de madame Rosalie Laroche, directrice adjointe à l'urbanisme, auprès du comité consultatif d'urbanisme, en date du 14 mai 2024 ainsi que les documents fournis par le requérant;

ATTENDU que les critères d'analyse au PIIA sont satisfaits ou non applicables et que les objectifs sont atteints;

ATTENDU la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, en date du 14 mai 2024;

ATTENDU le rapport de madame Rosalie Laroche, directrice adjointe à l'urbanisme, en date du 21 mai 2024;

IL EST PROPOSÉ par madame Nathalie Laprade, conseillère
ET RÉSOLU d'approuver les plans relatifs à l'implantation et à l'architecture des constructions pour la demande de certificat d'autorisation de construction d'une terrasse pour la propriété sise au 103-4330, route de Fossambault.

ADOPTÉE



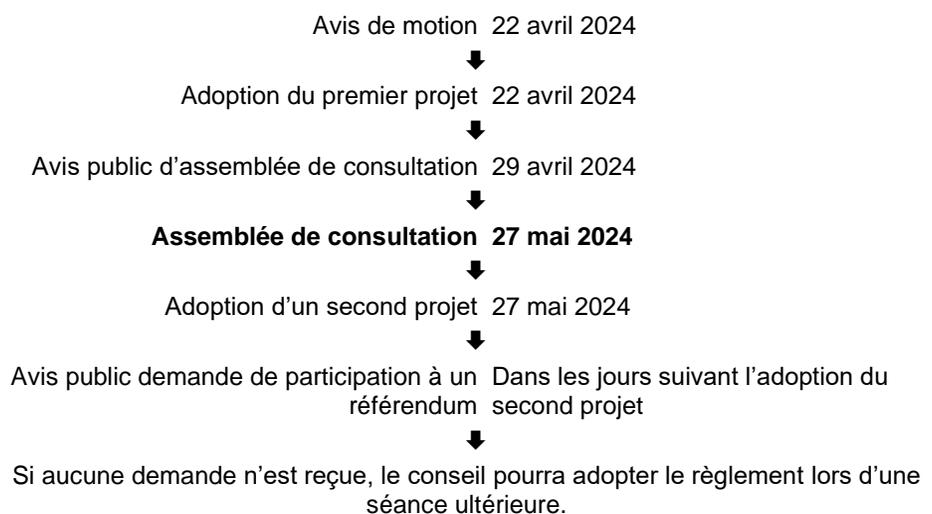
VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 27 MAI 2024

ASSEMBLÉE DE CONSULTATION CONCERNANT LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO APR-360-2024 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1259-2014 AFIN D'AUTORISER LA VENTE DE METS PRÉPARÉS PARALLÈLEMENT AUX COMMERCES DE RÉPARATION ET DE LOCATION DE BICYCLETTE

Conformément à l'article 125 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, monsieur Pierre Dolbec, maire, préside l'assemblée de consultation sur le projet de règlement numéro APR-360-2024 modifiant le Règlement numéro 1259-2014 afin d'autoriser la vente de mets préparés parallèlement aux commerces de réparation et de location de bicyclette.

À la demande de ce dernier, madame Rosalie Laroche, directrice adjointe à l'urbanisme, explique le projet de règlement et les conséquences de l'adoption ou de l'entrée en vigueur d'un tel règlement conformément à l'article 127 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*. Elle mentionne que ce projet contient des dispositions d'approbation référendaire en identifiant les dispositions, et explique la nature et les modalités d'exercice du droit de certaines personnes de demander que ce règlement soit soumis à l'approbation des personnes habiles à voter.



Le président entend les personnes et organismes qui désirent apporter des commentaires relativement à ce projet de règlement.

236-2024

ADOPTION D'UN SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO SPR-365-2024 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1259-2014 AFIN D'AUTORISER LA VENTE DE METS PRÉPARÉS PARALLÈLEMENT AUX COMMERCES DE RÉPARATION ET DE LOCATION DE BICYCLETTE

ATTENDU qu'un avis de motion de la présentation du présent règlement a été donné lors de la séance de ce conseil tenue le 22 avril 2024;

ATTENDU qu'un premier projet de règlement numéro APR-360-2024 a été adopté lors de cette même séance;

ATTENDU qu'une assemblée publique de consultation a été tenue le 27 mai 2024 à la salle du conseil du centre socioculturel Anne-Hébert et que, lors de cette assemblée, les procédures prévues à l'article 127 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* ont été respectées;

ATTENDU que les procédures prévues à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ont été respectées;



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 27 MAI 2024

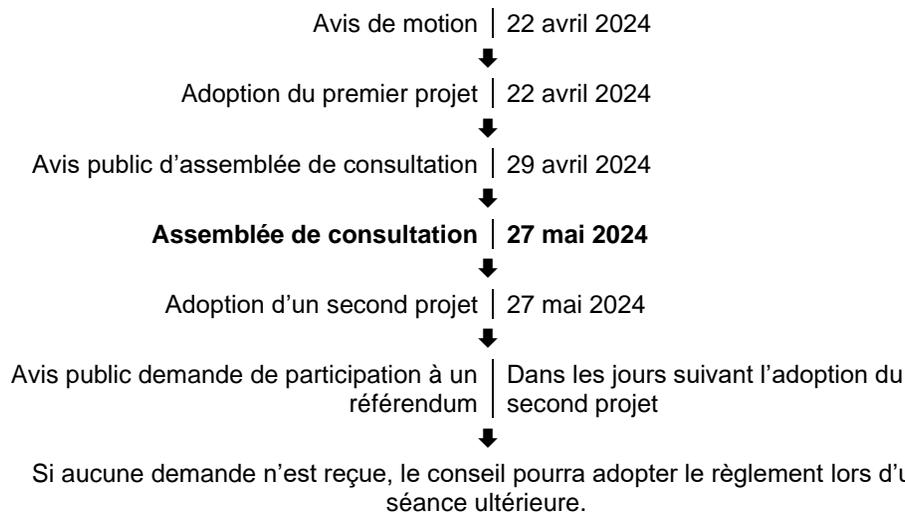
IL EST PROPOSÉ par madame Nathalie Laprade, conseillère
ET RÉSOLU d'adopter le second projet de règlement numéro SPR-365-2024 modifiant le Règlement de zonage numéro 1259-2014 afin d'autoriser la vente de mets préparés parallèlement aux commerces de réparation et de location de bicyclette.

ADOPTÉE

ASSEMBLÉE DE CONSULTATION CONCERNANT LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO APR-361-2024 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1259-2014 AFIN D'AUTORISER L'USAGE CONTINGENTÉ « LAVE-AUTO » DANS LA ZONE 81-C

Conformément à l'article 125 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, monsieur Pierre Dolbec, maire, préside l'assemblée de consultation sur le projet de règlement numéro APR-361-2024 modifiant le Règlement de zonage numéro 1259-2014 afin d'autoriser l'usage contingenté « Lave-auto » dans la zone 81-C.

À la demande de ce dernier, madame Rosalie Laroche, directrice adjointe à l'urbanisme, explique le projet de règlement et les conséquences de l'adoption ou de l'entrée en vigueur d'un tel règlement conformément à l'article 127 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*. Elle mentionne que ce projet contient des dispositions d'approbation référendaire en identifiant les dispositions et explique la nature et les modalités d'exercice du droit de certaines personnes de demander que ce règlement soit soumis à l'approbation des personnes habiles à voter.



Le président entend les personnes et organismes qui désirent apporter des commentaires relativement à ce projet de règlement.

237-2024

ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO SPR-366-2024 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1259-2014 AFIN D'AUTORISER L'USAGE CONTINGENTÉ « LAVE-AUTO » DANS LA ZONE 81-C

ATTENDU qu'un avis de motion de la présentation du présent règlement a été donné lors de la séance de ce conseil tenue le 22 avril 2024;

ATTENDU qu'un premier projet de règlement numéro APR-361-2024 a été adopté lors de cette même séance;

ATTENDU qu'une assemblée publique de consultation a été tenue le 27 mai 2024 à la salle du conseil du centre socioculturel Anne-Hébert et que, lors de cette assemblée, les procédures prévues à l'article 127 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* ont été respectées;



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 27 MAI 2024

ATTENDU que les procédures prévues à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ont été respectées;

IL EST PROPOSÉ par madame Nathalie Laprade, conseillère
ET RÉSOLU d'adopter le second projet de règlement numéro SPR-366-2024 modifiant le Règlement de zonage numéro 1259-2014 afin d'autoriser l'usage contingenté « Lave-auto » dans la zone 81-C.

ADOPTÉE

PARCS ET BÂTIMENTS

238-2024 **AUTORISER LE PAIEMENT NUMÉRO 11 : CONSTRUCTION DU NOUVEAU BÂTIMENT POUR LA DIVISION PARCS ET BÂTIMENTS**

ATTENDU qu'il y a lieu d'approuver les directives de changements qui ont été nécessaires aux travaux de construction du nouveau bâtiment de la Division parcs et bâtiments, soit la directive en architecture DC A-06 et la directive en mécanique DC M-07;

ATTENDU que le coût total des directives de changement a été établi à 1 335,20 \$, plus taxes;

ATTENDU qu'il y aurait également lieu d'autoriser le paiement numéro 11;

ATTENDU la recommandation de paiement de la firme MEROX, en date du 13 mai 2024;

ATTENDU le rapport de monsieur Simon Mundviller, chargé de projet, en date du 15 mai 2024;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Raynald Houde, conseiller
ET RÉSOLU d'approuver les directives de changements DC A-06 et DC M-07.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU d'autoriser le paiement numéro 11 à Construction M inc. d'une somme de 262 208,63 \$ en échange des quittances partielles des fournisseurs et sous-traitants ayant dénoncé leur contrat relativement au paiement numéro 10. Ce montant tient compte des travaux exécutés au 30 avril 2024, d'une retenue contractuelle de 10 % et de l'ajout des taxes brutes.

IL EST DE PLUS RÉSOLU d'imputer le montant de la dépense aux sous-projets 01 et 16 du projet 1610-2023 et la retenue contractuelle au poste budgétaire 55-136-00-001.

ADOPTÉE

239-2024 **TRAVAUX D'HORTICULTURE : PROGRAMME ANNUEL DE VÉGÉTALISATION**

ATTENDU que le programme annuel de végétalisation est prévu au programme triennal d'immobilisations 2024;

ATTENDU que les travaux prévus incluent notamment la fourniture et l'installation de divers feuillus, conifères et arbustes;

ATTENDU que l'exécution des travaux serait confiée à l'équipe d'horticulture de la Division parcs et bâtiments;

ATTENDU le rapport de monsieur John McGrath, directeur des Services techniques, en date du 17 mai 2024;

IL EST PROPOSÉ par madame Josée Lampron, conseillère
ET RÉSOLU d'autoriser l'appropriation d'une somme de 15 000 \$ au poste budgétaire *Fonds de parcs* (55-162-00-000) pour la réalisation en régie interne du programme annuel de végétalisation.

ADOPTÉE



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 27 MAI 2024

240-2024

OCTROI D'UN CONTRAT DE GRÉ À GRÉ (25 000 \$ À 133 800 \$) : CLÔTURE DU TERRAIN DE BALLE

ATTENDU qu'il y a lieu d'octroyer un contrat pour la fourniture et l'installation de la nouvelle clôture du terrain de balle;

ATTENDU que la Ville a reçu une offre de service de Clôture Alpha inc., en date du 7 avril 2024, au montant de 64 939,70 \$, plus taxes;

ATTENDU que le conseil municipal a adopté le Règlement numéro 1434-2018 concernant la gestion contractuelle comme prévu dans la *Loi sur les cités et villes*;

ATTENDU que le comité de gestion contractuelle a confirmé que l'octroi de ce contrat respectait les règles de gestion contractuelle;

ATTENDU que la Ville est assujettie à la *Charte de la langue française* et que l'entreprise Clôture Alpha inc. doit respecter les exigences de cette dernière;

ATTENDU que l'entreprise Clôture Alpha inc. ne figure pas sur la liste des entreprises non conformes au processus de francisation de l'Office québécois de la langue française;

ATTENDU le rapport de monsieur John McGrath, directeur des Services techniques, en date du 17 mai 2024;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Raynald Houde, conseiller
ET RÉSOLU d'octroyer le contrat de fourniture et d'installation de la nouvelle clôture du terrain de balle à Clôture Alpha inc. Le contrat est composé de la résolution et de l'offre de prix soumise par Clôture Alpha inc. en date du 7 avril 2024. Le coût du contrat est établi à 64 939,70 \$, plus taxes. L'octroi du contrat est toutefois conditionnel au respect par l'entreprise des exigences de la *Charte de la langue française*.

IL EST DE PLUS RÉSOLU d'autoriser monsieur John McGrath, directeur des Services techniques, à signer le contrat à intervenir.

IL EST FINALEMENT RÉSOLU d'imputer le montant de la dépense au sous-projet 04 du projet 2024-1647.

ADOPTÉE

241-2024

OCTROI D'UN CONTRAT DE GRÉ À GRÉ (25 000 \$ À 133 800 \$) : FILET PROTECTEUR DU TERRAIN DE BALLE

ATTENDU qu'il y a lieu d'octroyer un contrat pour la fourniture et l'installation du nouveau filet protecteur du terrain de balle;

ATTENDU que la Ville a reçu une offre de service des Filets Nad's, en date du 8 mai 2024, au montant de 58 450 \$, plus taxes;

ATTENDU que le conseil municipal a adopté le Règlement numéro 1434-2018 concernant la gestion contractuelle tel que prévu dans la *Loi sur les cités et villes*;

ATTENDU que le comité de gestion contractuelle a confirmé que l'octroi de ce contrat respectait les règles de gestion contractuelle;

ATTENDU que la Ville est assujettie à la *Charte de la langue française* et que l'entreprise Filets Nad's respecte les exigences de cette dernière et qu'elle ne figure pas sur la liste des entreprises non conformes au processus de francisation de l'Office québécois de la langue française;

ATTENDU le rapport de monsieur John McGrath, directeur des Services techniques, en date du 17 mai 2024;



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 27 MAI 2024

IL EST PROPOSÉ par monsieur Raynald Houde, conseiller
ET RÉSOLU d'octroyer le contrat de fourniture et d'installation du nouveau filet protecteur du terrain de balle aux Filets Nad's. Le contrat est composé de la résolution et de l'offre de prix soumise par Filets Nad's en date du 8 mai 2024. Le coût du contrat est établi à 58 450 \$, plus taxes.

IL EST DE PLUS RÉSOLU d'imputer le montant de la dépense au sous-projet 05 du projet 2024-1647.

IL EST FINALEMENT RÉSOLU d'autoriser monsieur John McGrath, directeur des Services techniques à signer le contrat à intervenir.

ADOPTÉE

242-2024

OCTROI D'UN CONTRAT DE GRÉ À GRÉ (25 000 \$ À 133 800 \$) : ÉCLAIRAGE DU TERRAIN DE BALLE

ATTENDU qu'il y a lieu d'octroyer un contrat pour la fourniture des nouveaux poteaux d'éclairage du terrain de balle;

ATTENDU que la Ville a reçu une offre de service de Voltech International inc., en date du 6 octobre 2023, au montant de 61 287,50 \$, plus taxes;

ATTENDU que le conseil municipal a adopté le Règlement numéro 1434-2018 concernant la gestion contractuelle tel que prévu dans la *Loi sur les cités et villes*;

ATTENDU que le comité de gestion contractuelle a confirmé que l'octroi de ce contrat respectait les règles de gestion contractuelle;

ATTENDU que la Ville est assujettie à la *Charte de la langue française* et que l'entreprise Voltech International inc. doit respecter les exigences de cette dernière;

ATTENDU que l'entreprise Voltech International inc. ne figure pas sur la liste des entreprises non conformes au processus de francisation de l'Office québécois de la langue française;

ATTENDU le rapport de monsieur John McGrath, directeur des Services techniques, en date du 17 mai 2024;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Raynald Houde, conseiller
ET RÉSOLU d'octroyer le contrat de fourniture des nouveaux poteaux d'éclairage du terrain de balle à Voltech International inc. Le contrat est composé de la résolution et de l'offre de prix soumise par Voltech International inc. en date du 6 octobre 2023. Le coût du contrat est établi à 61 287,50 \$, plus taxes. L'octroi du contrat est toutefois conditionnel au respect par l'entreprise des exigences de la *Charte de la langue française*.

IL EST DE PLUS RÉSOLU d'autoriser monsieur John McGrath, directeur des Services techniques, à signer le contrat à intervenir.

IL EST FINALEMENT RÉSOLU d'imputer le montant de la dépense au sous-projet 01 du projet 2024-1647.

ADOPTÉE

243-2024

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1658-2024 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 453 000 \$ POUR LE RÉAMÉNAGEMENT INTÉRIEUR DE LA PARTIE ADMINISTRATIVE DU GARAGE MUNICIPAL

ATTENDU qu'il est nécessaire de procéder au réaménagement intérieur de la partie administrative du garage municipal;

ATTENDU que le coût de ces rénovations est estimé à 453 000 \$;



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 27 MAI 2024

ATTENDU qu'il est nécessaire d'effectuer un emprunt de 453 000 \$ pour en financer le coût;

ATTENDU qu'un avis de motion de la présentation du présent règlement a été donné lors de la séance ordinaire de ce conseil tenue le 13 mai 2024;

ATTENDU que le projet de règlement numéro APR-364-2024 a été déposé lors de cette même séance;

ATTENDU que madame Mélanie Côté, assistante-greffière, a précisé l'objet du règlement et qu'aucune modification n'a été effectuée entre le projet déposé et le règlement soumis pour adoption. Elle a également mentionné le mode de financement, de paiement ou de remboursement de la dépense;

ATTENDU que les procédures prévues à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ont été respectées;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Raynald Houde, conseiller
ET RÉSOLU que ce conseil adopte le Règlement numéro 1658-2024 décrétant une dépense et un emprunt de 453 000 \$ pour le réaménagement intérieur de la partie administrative du garage municipal.

ADOPTÉE

SÉCURITÉ PUBLIQUE

244-2024

DEMANDE DE COMMANDITE AU BÉNÉFICE DE LA FONDATION DES POMPIERS DU QUÉBEC POUR LES GRANDS BRULÉS

ATTENDU qu'un pompier du Service de la sécurité publique, monsieur Nicolas Coster, participe cette année au Relais des pompiers qui aura lieu du 31 mai au 2 juin 2024;

ATTENDU que, lors de cette course à relais d'une durée de trois jours, soixante pompiers tenteront de battre un record mondial dans l'objectif d'amasser 60 000 \$ pour les grands brûlés du Québec. Ils parcourront chacun une distance de 5 km en habit de combat complet, incluant l'appareil respiratoire, pour un total de 300 km;

ATTENDU que le Service de la sécurité publique souhaite que la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier effectue un don à la Fondation des pompiers du Québec pour les grands brûlés afin de supporter monsieur Nicolas Coster dans son défi de course à relais;

ATTENDU que le Service de la sécurité publique aimerait également qu'un véhicule léger identifié au nom du Service de la sécurité publique escorte monsieur Nicolas Coster durant son relais entre les villes de Saint-Augustin-de-Desmaures et de Neuville;

ATTENDU le rapport de monsieur Kaven Beaumont, directeur adjoint du Service de la sécurité publique, en date du 15 mai 2024;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Sylvain Ferland, conseiller
ET RÉSOLU d'autoriser la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier à effectuer un don de 250 \$ à la Fondation des pompiers pour les grands brûlés afin de soutenir la course à relais de monsieur Nicolas Coster, pompier à l'emploi de la Ville.

IL EST DE PLUS RÉSOLU d'autoriser la présence d'un véhicule léger identifié au nom du Service de la sécurité publique durant le relais de monsieur Nicolas Coster entre les villes de Saint-Augustin-de-Desmaures et de Neuville.

IL EST FINALEMENT RÉSOLU d'imputer la dépense au poste budgétaire *Divers* (02-110-00-999).

ADOPTÉE



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 27 MAI 2024

245-2024

OCTROI D'UN CONTRAT DE GRÉ À GRÉ (MOINS DE 25 000 \$) POUR LE RENOUVELLEMENT DES ENTENTES DE SERVICE DE L'APPLICATION SURVI-MOBILE ET DU SYSTÈME SURVI-VÉHICULAIRE AVEC CAUCA

ATTENDU que le Service de la sécurité publique utilise l'application SURVI-Mobile de la Centrale des appels d'urgence Chaudière-Appalaches (*Ci-après CAUCA*) permettant aux pompiers et aux premiers répondants de recevoir tous les appels d'urgence sur leur téléphone cellulaire afin que ceux-ci puissent se rendre à la caserne rapidement pour répondre à une situation d'urgence;

ATTENDU que le système SURVI-Véhiculaire permet d'avoir accès aux informations importantes recueillies lors de la prise d'appel 9-1-1 comme les informations sur le bâtiment, les contacts d'urgence, les matières dangereuses, les personnes en mobilité réduite ainsi que le trajet pour se rendre sur le lieu de l'appel;

ATTENDU que cette application se retrouve dans les tablettes installées dans les véhicules;

ATTENDU que les deux produits, offerts par CAUCA, sont utilisés depuis plusieurs années par le Service de la sécurité publique pour leur fiabilité et leur performance, et puisqu'ils sont très utiles pour les interventions d'urgence;

ATTENDU les offres de service soumises par CAUCA en date du 8 novembre 2023 d'une somme de 7 930 \$, plus taxes pour l'application SURVI-Mobile et de 5 457.50 \$, plus taxes pour le système SURVI-Véhiculaire;

ATTENDU que la Ville est assujettie à la *Charte de la langue française* et que l'entreprise CAUCA respecte les exigences de cette dernière et qu'elle ne figure pas sur la liste des entreprises non conformes au processus de francisation de l'Office québécois de la langue française;

ATTENDU le rapport de monsieur Étienne Labonté, directeur adjoint du Service de la sécurité publique, en date du 16 mai 2024;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Sylvain Ferland, conseiller

ET RÉSOLU de ratifier l'octroi du contrat de renouvellement pour les ententes de service de l'application SURVI-Mobile au montant de 7 930 \$ (plus taxes) et du système SURVI-Véhiculaire au montant de 5 457,50 \$ (plus taxes) pour la période du 15 février 2024 au 30 novembre 2025, telles que soumises par CAUCA en date du 8 novembre 2023.

IL EST DE PLUS RÉSOLU d'imputer le montant de la dépense pour SURVI-Véhiculaire au poste budgétaire *Système de communication* (02-220-00-339) et aux postes budgétaires *Système de communication* (02-220-00-339 (50 %)) et (02-290-00-339 (50 %)) pour l'application SURVI-Mobile.

IL EST FINALEMENT RÉSOLU d'autoriser monsieur Martin Careau, directeur général, à signer les ententes de service proposées par CAUCA.

ADOPTÉE

TRANSPORT

246-2024

OCTROI D'UN CONTRAT DE GRÉ À GRÉ (MOINS DE 25 000 \$) POUR LE LIGNAGE DE RUES

ATTENDU qu'il est nécessaire d'octroyer un contrat pour le lignage des rues municipales;

ATTENDU la proposition soumise par les Entreprises Gonet B. G. inc. en date du 10 avril 2024;

ATTENDU que la Ville est assujettie à la *Charte de la langue française* et que les Entreprises Gonet B. G. inc. respectent les exigences de cette dernière et qu'elles ne



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 27 MAI 2024

figurent pas sur la liste des entreprises non conformes au processus de francisation de l'Office québécois de la langue française;

ATTENDU le rapport de monsieur John McGrath, directeur des Services techniques, en date du 17 mai 2024;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Sylvain Ferland, conseiller
ET RÉSOLU d'octroyer le contrat aux Entreprises Gonet B. G. inc. pour le lignage des rues municipales selon les détails de l'offre de service déposée par les Entreprises Gonet B. G. en date du 10 avril 2024 au montant de 19 466,48 \$, plus taxes.

IL EST DE PLUS RÉSOLU d'imputer le montant de la dépense au poste budgétaire *Lignage* (02-320-00-499).

ADOPTÉE

247-2024

SÉCURITÉ PUBLIQUE : PROJET DE ZONE NEUTRE

ATTENDU que la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier désire mettre en place une zone neutre;

ATTENDU que le projet de zone neutre a été soumis aux élus pour étude et approbation;

ATTENDU que des dépenses sont requises afin de mettre en place ladite zone neutre;

ATTENDU le rapport de monsieur John McGrath, directeur des Services techniques, en date du 21 mai 2024;

IL EST PROPOSÉ par madame Josée Lampron, conseillère
ET RÉSOLU d'autoriser des dépenses au montant total de 10 000 \$, taxes nettes incluses, afin d'aménager l'espace de stationnement dédié à la zone neutre en fonction des recommandations de la Sûreté du Québec.

IL EST DE PLUS RÉSOLU d'approprier le montant des dépenses de l'excédent de fonctionnement non affecté pour le paiement des dépenses reliées au projet d'aménagement de la zone neutre.

IL EST FINALEMENT RÉSOLU d'imputer les dépenses au poste budgétaire *Matériel entretien bâtiments* (02-210-00-522).

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS

Conformément à l'article 322 de la *Loi sur les cités et les villes*, cette séance du conseil comprend une période de questions au cours de laquelle les personnes présentes peuvent poser des questions directement aux membres du conseil. Puisqu'aucune personne n'est présente aucune question n'est posée aux membres du conseil.

248-2024

CLÔTURE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ par monsieur Martin Chabot, conseiller
ET RÉSOLU de clore la séance du lundi 27 mai 2024.

L'assemblée est levée à 19 h 52.

ADOPTÉE

Pierre Dolbec
MAIRE

Mélanie Côté
ASSISTANTE-GREFFIÈRE